

NANCY Consommation

Pour défendre les consommateurs où qu'ils soient en France

L'association de défense des consommateurs (ADC) Lorraine, connue pour avoir révélé les scandales Aristophil ou encore Artecosa, a désormais une dimension nationale. Sollicitée par des consommateurs venus de toute la France, l'association a adopté aujourd'hui un nom qui colle mieux à la réalité.

« C'est gravé à vie, jamais je n'oublierai les mois de mars à juin 2015 », souffle Guy Grandgirard, le président d'ADC France quand il évoque le dossier Aristophil (lire ci-dessous). La ré-

vélation de ce scandale a permis à ADC - à l'époque Lorraine - de se faire connaître au niveau national voire au-delà, six mois à peine après son lancement, en octobre 2014.

Des experts reconnus

Depuis, d'autres dossiers sont apparus, une branche experte « placements financiers » pour la défense des consommateurs a été lancée en 2015. « Elle représente 55 % de notre activité. » Mais l'association a tout de même conservé « son activité traditionnelle sur les litiges classiques de la consommation ». Et aujourd'hui, la renommée d'ADC est telle qu'on vient chercher son expertise de partout en France. « S'appeler Lorraine pouvait freiner certains consommateurs avant de nous contacter. En changeant notre nom en ADC France, nous collons plus à la réalité de notre activité », précise Guy Grandgirard.

Toutes les antennes locales physiques de l'association restent en



Au revoir les cinq sites internet d'ADC Lorraine, bonjour le nouveau site unique d'ADC France. Un outil pour mieux s'informer et surtout se défendre. Photo ER/Cédric JACQUOT

Lorraine (Nancy, Bar-le-Duc, Pont-à-Mousson, Varangéville, Lunéville, Épinal et Vittel). Mais ADC France est joignable partout, « par mail, par téléphone, par courrier ».

Un tout nouveau site internet

vient concrétiser cette mue : adc-france.fr. Un onglet « se défendre » y présente les différentes catégories de litige, et un onglet « s'informer » reprend les enquêtes de l'association.

Si l'association monte en gam-

me, son but premier reste inchangé : « Aider les consommateurs, avec un principe simple, qu'ils soient actifs, apprennent à connaître leurs droits et à les faire connaître ».

Léa BOSCHIERO

3.011

C'est le nombre d'adhérents que compte ADC France fin mars 2019.